

GARDE D'ENFANT DE MOINS D'UN AN

Par Profil supprimé Postée le 01/06/2011 07:10

bonjour, je suis la mère d'un petit garçon de 10 mois et je viens de me séparée de mon conjoint. Nous ne somme pas d'accord pour la garde de notre fils et j'ai peur de perdre définitivement la garde de mon enfant car il m'arrivait de fumer 1 joint de temps en temps le soir lorsque mon fils dormait. c'est mon ex qui aller systématiquement m'en acheter. Il s'avère également que mon conjoint et moi fumions il y a 2 ans et que nous avons arrêté du jour au lendemain car il avait trop consommé et avait eu très peur. Et depuis que nous avons déménagé il y a quelques mois il m'a incité à fumer avec ses nouveaux amis qui venaient à la maison alors que j'étais fière d'avoir arrêté pendant 1 an et demi. Ma question est de savoir si le juge peut m'enlever la garde de l'enfant et si cela peut avoir une quelconque incidence sur mon dossier. car c'est la seule chose que l'on peut me reprocher alors que mon ex j'en est une liste contre lui (prison dans quelques mois, violence physique et morale envers moi, il criait son fils quand il pleurait, accroché au jeu sur ordinateur, ne s'occupe jamais de son fils, il a volé mon ordinateur et lavé la vaisselle bijoux du bébé pour le bain... ect merci pour votre réponse.

Mise en ligne le 06/06/2011

Bonjour,

Les juges aux affaires familiales s'efforcent de maintenir le lien entre les enfants et leurs parents, et il paraît peu probable que le seul fait de consommer du cannabis soit suffisant pour que cela ait une incidence sur la détermination de la résidence de votre fils, dans l'éventualité où aucun autre élément ne viendrait mettre à mal vos capacités à pourvoir l'éducation.

Si vous deviez avoir besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'un de nos écouteurs au 0800.23.13.13, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7jrs/7 de 8h à 2h.

Cordialement.
